

**Décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant
au 10 juin 2018 portant nomination du directeur
des impôts à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.**

— — — — —

Par décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018, M. Tahar Hakem, est nommé directeur des impôts à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.

**Décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant
au 10 juin 2018 portant nomination du directeur de
la conservation foncière à la wilaya de Naâma.**

— — — — —

Par décret présidentiel du 25 Ramadhan 1439 correspondant au 10 juin 2018, M. Ahmed Charef, est nommé directeur de la conservation foncière à la wilaya de Naâma.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Arrêté interministériel du 28 Chaoual 1439
correspondant au 12 juillet 2018 portant création
de stations expérimentales du centre de recherche
scientifique et technique sur les régions arides
(C.R.S.T.R.A).**

— — — — —

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-478 du 14 décembre 1991, modifié et complété, portant création du centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (C.R.S.T.R.A) ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011, fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 34 (alinéa 3) du décret exécutif n° 11-396 du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011, susvisé, il est créé deux stations expérimentales du centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides dénommées comme suit :

— la station d'observation et d'expérimentation en milieu steppique-commune de Taouiala - wilaya de Laghouat ;

— la station expérimentale du milieu biophysique de la Saoura - commune de Taghit - wilaya de Bécharr.

Art. 2. — La station d'observation et d'expérimentation en milieu steppique est composée :

— du service d'observation et d'alerte précoce en milieu steppique ;

— du service de l'expérimentation, de la démonstration et du transfert des normes et des référentiels de la recherche développement.

Art. 3. — La station expérimentale du milieu biophysique de la Saoura est composée :

— du service de suivi et d'alerte précoce des risques biotiques et abiotiques en milieu saharien ;

— du service de l'expérimentation, de la démonstration et du transfert des normes et des référentiels de la recherche développement.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Chaoual 1439 correspondant au 12 juillet 2018.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Le ministre des finances

Tahar HADJAR

Abderrahmane RAOUYA

Pour le Premier ministre et par délégation

*Le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL